

Depuis le **1^{er} juin 2008**, la province a modifié la loi sur les véhicules automobiles (*Motor Vehicle Act*) pour clarifier les rôles et responsabilités des automobilistes et des piétons.

LES PASSAGES PIÉTONS SÉCURITAIRES

...c'est la responsabilité de tous.
Les automobilistes et piétons doivent partager la route.

Suivez ces conseils pour vous assurer que les passages piétons sont sécuritaires :

Piétons

- Utilisez les passages piétons marqués, s'il y a lieu.
- Respectez les affiches relatives à la circulation des piétons.
- Établissez un contact visuel avec les automobilistes avant de traverser la rue pour vous assurer qu'ils vous voient.
- Vérifiez si des automobiles s'approchent ou tournent, même si vous avez un signal ou une lumière indiquant que vous pouvez traverser la rue.
- Lorsque vous marchez sur le trottoir ou sur l'accotement d'une route, surveillez les automobiles qui entrent ou sortent des allées.
- Laissez aux automobiles qui s'approchent le temps de s'arrêter avant de traverser la rue, et laissez-leur plus de temps et une plus grande distance par mauvais temps.
- Portez des vêtements aux couleurs vives ou des bandes réfléchissantes lorsque vous marchez la nuit.
- Appuyez sur le bouton du passage piéton avant de traverser la rue, s'il y a lieu.
- Attendez avant de traverser si le signal « Ne passez pas » clignote ou est affiché.
- Considérez le décompte à l'intention des piétons comme un signal « Ne passez pas ». S'il clignote, ne traversez pas la rue.
- Cédez le passage aux automobiles lorsque vous traversez la rue à un endroit autre qu'un passage piéton. Les passages piétons existent à toute intersection, qu'ils soient marqués ou non.

Automobilistes

- Cédez le passage aux piétons qui se trouvent à un passage piéton ou qui démontrent leur intention de traverser la rue. Les passages piétons existent à chaque intersection, qu'ils soient marqués ou non.
- Soyez alerte et surveillez les piétons qui semblent indécis ou distraits.
- Ne dépassez pas les véhicules lents ou arrêtés dans la voie adjacente à la vôtre avant d'être certain qu'il n'y a aucun piéton traversant la rue.
- Faites particulièrement attention lorsque vous conduisez la nuit ou par mauvais temps. Les piétons peuvent être difficiles à voir.
- Ralentissez et faites particulièrement attention dans les rues résidentielles et les zones scolaires.
- Faites particulièrement attention lorsque vous voyez des enfants, car leurs actions peuvent être imprévisibles.
- Surveillez les cyclistes et les rouliplanchistes qui peuvent s'approcher d'un passage piéton beaucoup plus rapidement que les piétons.

Cyclistes

- Cédez le passage aux piétons.
- Respectez les affiches et les lois pour la circulation des véhicules lorsque vous faites du vélo.
- Marchez à côté de votre vélo lorsque vous traversez la rue à un passage piéton ou lorsque vous êtes sur le trottoir. Vous êtes un piéton lorsque vous marchez avec votre vélo.

Pour plus d'information sur la sécurité dans les passages piétons, consultez le :
www.gov.ns.ca/tran/